



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 37

**Crédit d'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons
et deux-roues non motorisés à la gare CFF**

Rolle, le 18 décembre 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'étude d'un montant de Fr. 110'000.— pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur, ci-après « PI », destiné aux piétons et deux-roues non motorisés de la gare CFF.

1. PREAMBULE

Le « PI » existant permet l'accès aux quais de la gare, côté lac et côté Jura, pour les usagers du train, et assure également la continuité piétonne le long de la Route de la Vallée. En effet, le gabarit du passage inférieur sur la Route de la Vallée n'est pas suffisant pour assurer la sécurité des piétons devant passer d'un côté à l'autre des voies CFF.



Par ailleurs, de par la récente décision de Schenk SA de rester à Rolle, après avoir envisagé d'autres solutions, un nouveau site de production (ci-après « NSP ») sera localisé sur le haut de la parcelle dans le cadre d'un projet immobilier qui permettra **la création d'un nouveau quartier**. Ce projet sera l'occasion de redessiner la place de la gare, de définir le front bâti au Nord de celle-ci. En prévision des quelques 800 nouveaux habitants que pourra recevoir ce quartier, la Municipalité a demandé qu'un centre de vie enfantine et de quartier soit créé.

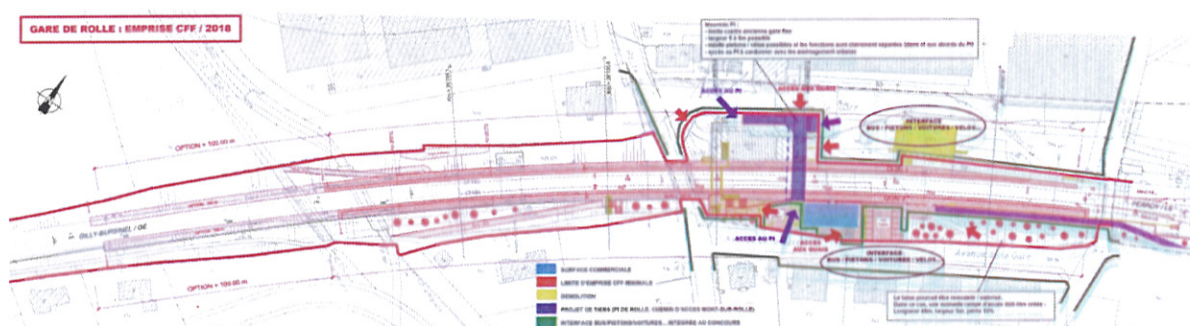
Avec la création de ce nouveau quartier, le « PI » existant ne sera plus adapté au flux des piétons et deux-roues, raison pour laquelle les CFF proposent à la Commune de Rolle de saisir l'opportunité de réaliser un nouveau « PI », adapté au contexte actuel et anticipant sur la situation future.



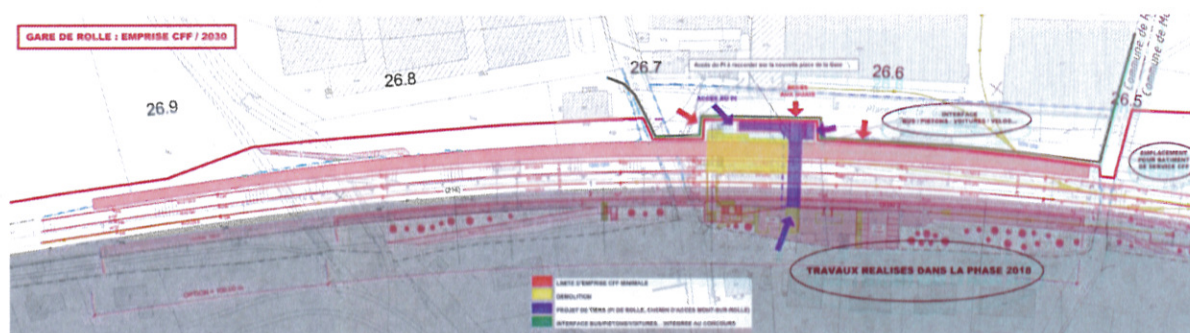
Selon la lettre d'intention signée le 22 novembre 2012 entre l'Etat de Vaud, le Conseil régional du district de Nyon, les communes de Rolle, Gland, Nyon, Coppet et les CFF, relative au développement des gares concernées, les signataires souhaitent un développement coordonné de leurs interfaces et des zones adjacentes, tout en prenant en considération les besoins et les intérêts de chacun.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Les CFF (Infrastructure) envisagent le renouvellement et l'optimisation des infrastructures (quais, escaliers et rampes). Un avant-projet sommaire, présenté à la Municipalité en novembre dernier prévoit, à l'horizon 2017, le rehaussement des quais afin de les placer de plain-pied avec les rames, ainsi que leur redimensionnement à 4 m de large et 320 m de long, voire même 420 m.



Etude préliminaire – situation 2018



Etude préliminaire – situation 2030

L'accessibilité au quai N°2 (côté lac) sera nettement améliorée par la mise en place d'une nouvelle structure (escaliers et ascenseur). Une nouvelle structure d'accueil est prévue sur le côté Est du bâtiment voyageurs.

Le « PI » existant est jugé suffisant pour accueillir le trafic voyageurs à l'horizon 2030 (trafic doublé). Par contre, il sera insuffisant pour absorber le trafic « mode doux » généré par le futur quartier Gare Nord - Schenk. L'opportunité est offerte à la Commune d'englober, dans cette phase de travaux (horizon 2017), la mise en place d'un nouveau « PI ».

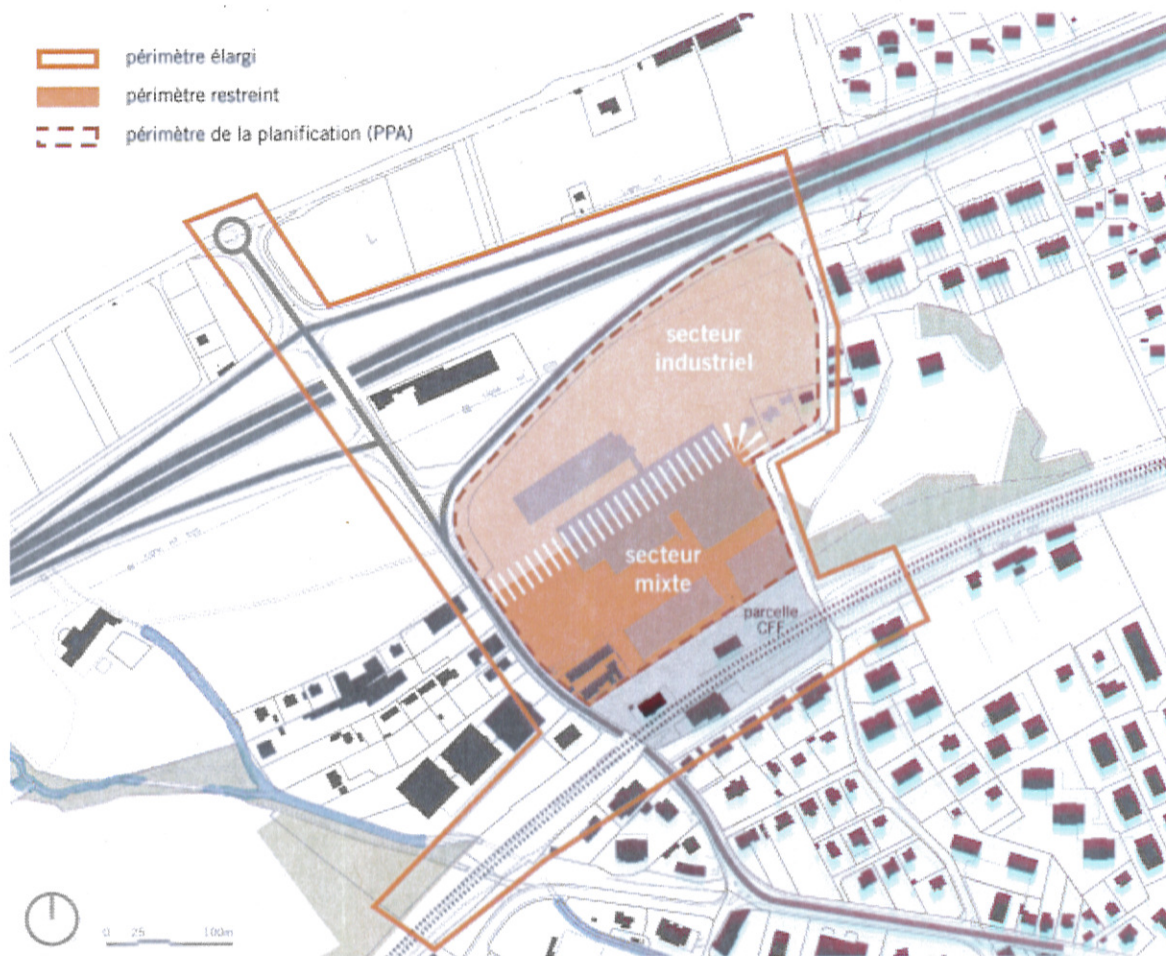
Une convention a été signée¹, sous réserve de l'approbation du présent préavis par le Conseil communal. Cette dernière règle l'organisation et la prise en charge des coûts des études d'avant-projet nécessaires à :

- la création d'un « PI » destiné aux piétons et éventuellement à la « mobilité douce », permettant d'assurer le transit Nord - Sud sous les voies CFF en gare de Rolle ;
- la mise en conformité des quais de la gare de Rolle moyennant leur prolongement à 320 m (option 420 m), leur rehaussement (55 cm) et leur élargissement (4 m).

En tant que maître de l'ouvrage, les CFF réalisent les études nécessaires ; ils peuvent sous-traiter certaines prestations. La Commune apporte son soutien aux CFF et assume la fonction de maître d'ouvrage pour l'étude du schéma directeur et du plan partiel d'affectation en cours d'élaboration sur le périmètre « élargi » de la gare.

Un concours doit être lancé en février 2013 sur ce secteur, ce qui permettra d'apporter des réponses aux questions du développement urbanistique, ainsi que de la « mobilité douce » dans ce secteur. Les résultats de ce concours sont attendus pour le mois de mai 2013.

¹ Voir en annexe



Les différents périmètres du concours « Gare Nord ».

3. COÛTS ET FINANCEMENT

Les frais d'études de l'avant-projet sont estimés par les CFF à Fr. 1'140'000.— selon des valeurs d'expérience, dont Fr. 220'000.— pour l'étude du « PI », et Fr. 920'000.— pour la mise en conformité des infrastructures de la gare.

La Commune participe uniquement aux coûts relatifs à l'établissement du dossier d'avant-projet du « PI ». Cette participation est de 50 % du montant total estimé à Fr. 220'000.— TTC, soit **Fr. 110'000.— TTC**, le solde étant pris en charge par les CFF. Les frais d'études, les honoraires des CFF et de leurs mandataires seront facturés à la Commune forfaitairement, impôt préalable non récupérable en sus.

En cas d'interruption de la planification ou de non-réalisation du « PI », tous les coûts des prestations et des procédures déjà effectuées ou entamées seront pris en charge intégralement par la Commune.

Il est à noter que le « PI » fait partie des mesures d'infrastructure identifiées dans le projet d'agglomération présenté à l'ARE (Office fédéral du développement territorial) avec priorité A, ce qui implique également que si les études ne sont pas poursuivies, le financement Infra-fonds pourrait être abandonné.

5. REALISATION DES TRAVAUX

Si le présent crédit d'étude est accepté par le Conseil communal, la prochaine étape de ce projet sera la réalisation de l'avant-projet, ce qui sera fait en partenariat avec les CFF.

La remise du dossier d'avant-projet à la Commune devrait se faire en mai 2014. La procédure d'approbation du projet se déroulera en 2015. La réalisation des travaux devrait débuter début 2016, avec une mise en service à fin 2017.

Les travaux de la 1^{re} phase comprendront :

- la mise en conformité des quais ;
- la nouvelle structure d'accès au quai n°2 ;
- la nouvelle structure d'accueil (automates pour la billetterie) sur le quai n°1 ;
- le nouveau passage inférieur.

Les parois antibruit seront également réalisées dans cet intervalle.

La 2^e phase de travaux sera générée par la mise en place des 3^e et 4^e voies, impliquant la démolition de la gare actuelle (bâtiment voyageurs au Nord). Cette phase devrait être réalisée à l'horizon 2030.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011 - 2016 / N° 37 de la Municipalité du 18 décembre 2012,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

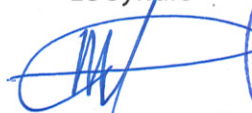
1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 110'000.— TTC correspondant à un montant forfaitaire de 50% du coût total estimé à Fr. 220'000.—, concernant l'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF.
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 4000.5090.0, intitulé « Etude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF »
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 8 janvier 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : mercredi 6 février 2013 à 18h.30 à la salle Clément

Municipaux délégués : Mme Françoise Tecon-Hebeisen, M. le Syndic Jean-Noël Goël
Affaire N° 10-0031